

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 mars 2014 fixant la composition du jury du concours interne et externe d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe – session 2014**

NOR : INTA1405911A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 7 juin 2002 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des concours pour le recrutement des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean PANHALEUX, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, membre du conseil général de l'environnement et du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est nommé président du jury des concours interne et externe d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe organisés au titre de l'année 2014.

Article 2

Mme Sandrine GAMA, attachée d'administration, chef du bureau de la circulation à la sous-préfecture d'Antony, est nommée vice-présidente du jury des concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe organisés au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. José BONILLA, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière, chargé de mission à la cellule qualité à la sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire de la délégation à la sécurité et la circulation routière;

M. Camal BOUDAIR, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière à la direction départementale des territoires du Jura et de la Haute-Saône;

Mme Karin HAUDENSCHILD, déléguée principale au permis de conduire et à la sécurité routière, chargée de mission à la cellule qualité à la sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire de la délégation à la sécurité et la circulation routière;

M. Nicolas JAUFFRET, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière à la direction départementale des territoires du Vaucluse;

M. Damien LAPLACE, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière à la direction départementale des territoires de la Marne;

M. Lionel PARET, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière à la direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire;

M. Nordine SAOUDI, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière à la direction départementale des territoires de l'Ain;

Mme Nadine TOURNAYRE, attachée d'administration, chef de projet évaluation des politiques publiques à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Sandrine GAMA, vice-présidente.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement  
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN